Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 20 (1990)

Heft: 3

Rubrik: Pro Senectute: communication importante pour les pensionnaires des

homes et des maisons de retraite du canton de Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



SECRÉTARIAT ROMAND: case postale, 1800 Vevey 1, rue du Simplon 23, (021) 923 50 23 SECRÉTARIATS CANTONAUX:

1211 Genève 4, rue de la Maladière 4, (022) 21 04 33 1000 Lausanne 9, rue du Maupas 51, (021) 36 17 21 2301 La Chaux-de-Fonds, av. L.-Robert 53, (039) 23 20 20 2502 Bienne, rue du Collège 8, (032) 22 20 71 2800 Delémont, av. de la Gare 49, (066) 22 30 68

2710 Tavannes, rue du Pont 4, (032) 91 21 20 **1701 Fribourg**, rue Saint-Pierre 10, (037) 22 41 53 1950 Sion, rue des Tonneliers 7, (027) 22 07 41

Principes généraux de la loi sur les PC et sur celle de l'APA (loi cantonale)

Pro Senectute Genève rappelle aux pensionnaires de homes ou maisons de retraite du canton de Genève qui n'ont pas encore fait usage de leur droit en matière de Prestations complémentaires fédérales à l'AVS (PC) les changements de loi intervenus au 1.1.1990. Si vous aviez obtenu un refus en 1989 ou avant, il est conseillé de refaire une demande.

l'APA accorde des prestations qui participent à la couverture du prix de séjour dans un home. Celles-ci interviennent pour combler le déficit entre les dépenses occasionnées par le placement et les revenus jusqu'à concurrence d'un plafond déterminé par la loi. Il n'y a pas de limite de fortune Cependant, entrent dans le revenu:

La loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS, l'AI et

Communication importante pour les pensionnaires des homes et des maisons de retraite du canton de Genève

une part de cette fortune Toutefois, pour bénéficier de ces prestations, la situation personnelle doit correspondre aux conditions générales de ces deux lois, notamment pour les étrangers dont la durée de séjour en Suisse doit être de 15 ans, et pour les confédérés de 5 ans à Genève pour l'APA.

Voici de quelle manière les éléments financiers sont pris en compte:

Revenus

Rente

AVS, Caisse de prévoyance, rentes étrangères

le produit intégral de cette fortune (intérêts)

Revenus de la fortune

intérêts et 1/10^e de cette fortune au-dessus de Fr. 20 000.— pour une seule personne.

Dépenses

le prix de pension la cotisation de la caisse maladie le forfait pour dépenses personnelles de Fr. 240. par mois.

Dépenses - Revenus = montant de la prestation complémentaire à l'AVS PC + APA

A Genève cette participation s'élèvera au maximum à Fr. 2490. – pour une personne seule.

Qui pourrait bénéficier d'une prestation complémentaire?

Les pensionnaires des homes et maisons de retraite qui utilisent leurs revenus et leur fortune pour payer leur séjour.

Même avec des revenus modestes et des économies substantielles, il est possible d'obtenir cette prestation complémentaire.

Pro Senectute est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et pour vous aider à faire les démarches administratives en vue d'obtenir ces prestations.

Téléphonez ou prenez rendezvous au 022/21 04 33.

Heures d'ouverture de 8 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Voici deux exemples:

Une personne dont les revenus mensuels sont de Fr. 1000.—, disposant de Fr. 100 000.— de fortune: prix de pension Fr. 120.— par jour, bénéficiera d'une rente complémentaire mensuelle de Fr. 2030.—. Une personne dont les revenus mensuels sont de Fr. 1600.—, disposant de Fr. 170 000.— de fortune: prix de pension Fr. 160.— par jour, bénéficiera d'une rente complémentaire mensuelle de Fr. 1890.—! On remarquera que même avec des économies importantes, si les revenus mensuels sont bas et le prix de pension élevé, une prestation peut être obtenue.

Livrer la guerre aux conflits de générations*

Tous les jeunes et toutes les personnes âgées n'appartiennent pas nécessairement aux troupes qui livrent les premières escarmouches d'une guerre des générations. Demain les «nouveaux vieux» ne correspondront plus aux aînés d'aujourd'hui. Pourtant beaucoup pensent que le vieillissement de l'Europe représente en quelque sorte une bombe à retardement.

Non, les conflits entre jeunes et personnes âgées n'ont rien de neuf. C'est même une constante chevillée à l'histoire de l'humanité qui s'est presque constamment employée à les apaiser. Autrefois les luttes se jouaient principalement au sein de la famille élargie. Maintenant la société toute entière en est devenue le théâtre: les adversaires ont constitué de véritables lobbies politiques.

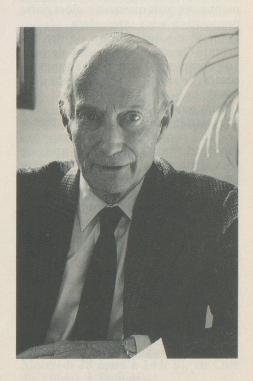
Comparativement aux temps jadis, ce ne sont plus des générations mais des siècles qui séparent jeunes et vieux, tant l'évolution des choses s'est accélérée. La circulation insensée dans les rues, la médecine moderne, les habitudes de leurs enfants dérangent les plus âgés. Inversément, les jeunes ont peine à imaginer ce que fut la jeunesse de leurs grands-parents, dépourvue de télévision, de voiture et de loisirs. Ces bouleversements ne facilitent pas l'établissement d'une communauté d'intérêts entre générations.

Au contraire, l'évolution démographique, le marché du travail et la politique sociale accroissent encore les divergences d'aspiration. Actuellement une personne sur huit a atteint l'âge de la retraite, dans trente ans ce sera une personne sur quatre. Comparativement, la population active qui

subvient pour une grande part aux besoins des personnes âgées ne cesse de diminuer. Les dépenses de santé pour cette population enflent constamment, de même que la demande d'équipements hospitaliers.

Aux urnes, on pourrait imaginer que les jeunes s'opposent à toute mesure tenant au maintien du niveau de vie des personnes âgées et au financement des coûts de la santé publique. De même, les aînés pourraient-ils freiner les améliorations des conditions-cadres (allocations, vacances, horaires de travail, formation) de la population active.

La meilleure manière de prévenir ces conflits possibles consiste à créer des occasions de rencontre entre générations (centres culturels et sociaux, logements). On pourrait ausi faire appel aux retraités comme bénévoles dans divers services, associations ou mouvements. Le marché du travail asséché risque bien de les remobiliser. Quant aux améliorations prévues pour l'AVS ou d'autres œuvres sociales, elles resteraient neutres du point de vue des coûts. Si des améliorations s'imposent, elles devraient intervenir de préférence sur le 2e et le 3e piliers, financés par les intéressés eux-mêmes et par les employeurs. Plus de faveurs aux aînés qui ne soient simultanément consenties aux plus jeunes vivant dans les mêmes conditions. Les médecins devraient éviter de prolonger à tout prix la vie de celles et ceux qui sont gravement atteints dans leur santé. De même en renonçant à consommer une quantité insensée de produits pharmaceutiques, les personnes âgées soulageraient les caissesmaladie. Enfin pourquoi ne pas pré-



Peter Binswanger: «Après la protection de l'environnement, rétablir la confiance entre générations ne relève plus de l'utopie!...»

voir une franchise plus élevée, qui pourrait être compensée s'il surgissait une maladie grave?

En ce qui concerne l'attitude des jeunes face aux aînés, il serait judicieux d'intervenir à l'école primaire déjà: formation des instituteurs, contenu des manuels scolaires, introduction éventuelle d'un enseignement particulier. Peut-être ces postulats apparaîtront-ils utopiques! Il y a quelques années, la protection de l'environnement paraissait elle aussi irréaliste. Pourtant, les choses ont évolué entretemps. Il en va de même aujourd'hui avec le péril des conflits de générations. Prendre cette menace au sérieux, c'est faire preuve de réalisme! Peter Binswanger

* Adaptation française d'un exposé présenté le 14 octobre 1989 à l'occasion du Forum public organisé par la Société suisse de gérontologie à l'Université de Lausanne.

A VALID

Avez-vous le sens de l'animation? Aimez-vous les personnes âgées? Avez-vous du temps de libre?

Si vous pouvez répondre affirmativement à ces trois questions, alors notre proposition vous intéressera.

Le service «Animation» de Pro Senectute-Vaud serait heureux de pouvoir compter sur vous pour animer ses centres de jours ou certains clubs d'aînés de la Fédération vaudoise.

Quelle serait votre mission?

Très variée sans aucun doute. Passer un film, commenter un montage audiovisuel, animer un après-midi de jeux. Faire tout ce qui est en votre pouvoir pour distraire, égayer, amuser des personnes âgées, leur communiquer votre joie de vivre, améliorer leur qualité de vie.

Si vous êtes motivée, prenez sans tarder contact avec nous. Nous vous renseignerons et vous donnerons tous les détails que vous pourriez désirer: Pro Senectute-Vaud «Animation», tél. 021/36 17 26.

Usez de votre mémoire si vous ne voulez pas qu'elle... s'use!

Comment? En suivant un cours avec Pro Senectute-Vaud, à raison de 11 séances hebdomadaires de 1 h 30. Elles se dérouleront à l'Hôtel Terminus, à Montreux, chaque mercredi de 8 h 30 à 10 h, et ce, dès le 4 avril prochain.

Vous vous retrouverez dans un petit groupe où curiosité et bonne humeur seront de mise et où vous ferez agréablement travailler vos méninges à chaque rencontre.

Ne manquez pas, aînés, de cultiver votre mémoire tout en passant de bien agréables moments!

Renseignement et inscription à Pro Senectute-Vaud, tél. 021/36 17 26.

Croix de Camargue

Dimanche 4 mars 1990

à la Chapelle de Béthusy (au commencement de l'avenue Secrétan à Lausanne) de 19 à 20 h 15, l'Ensemble vocal de la Croix de Camargue présentera sa sérénade.

Thème: Huit paroles pour l'éternité. Entrée libre.

AVIVO

Les hausses importantes et successives des taux hypothécaires, ainsi que le développement d'une spéculation effrénée et la menace de nouvelles hausses nous inquiètent au plus haut point.

Les loyers d'appartements atteignent des sommets. Ils mettent les locataires dans une situation dramatique, particulièrement ceux dont les revenus sont bas ou même moyens.

La pénurie de logements s'est étendue sur l'ensemble du pays. Il est impossible de trouver un logement et il deviendra difficile de conserver celui qu'ils occupent, sans de lourds sacrifices, particulièrement pour les rentiers AVS-AI.

C'est pourquoi les délégués au Comité central de l'AVIVO lancent un appel à toutes les organisations de défense des locataires, aux partis politiques, aux syndicats et aux milieux de défense sociale afin qu'ils prennent la décision de demander au Conseil fédéral d'instituter le contrôle des prix sur les loyers, seule possibilité d'avoir une protection.

Roger Dafflon

13^e rente

Face au renchérissement enregistré en 1989, nous avions demandé au Conseil fédéral le versement d'une 13° rente AVS/AI.

Il nous fut répondu que cela profiterait à des centaines de milliers de bénéficiaires qui n'en n'avaient pas besoin.

Devant cette réponse, notre Comité central a demandé au Conseil fédéral d'accorder cette 13° rente aux plus défavorisés des rentiers AVS/AI, ceux qui sont au bénéfice des prestations complémentaires.

Hélas, même cette modeste requête n'a pas trouvé grâce devant notre gouvernement. Voici la réponse que nous venons de recevoir de la part du Conseil fédéral.

Réponse

On nous demande d'avoir de la compréhension. Nous aimerions bien que l'on en manifeste un peu plus à l'égard de tous ceux qui ont fait, par leur travail et souvent par leurs sacrifices, la richesse de notre pays. Richesse mal répartie et encore plus mal partagée. C'est révoltant.

Comité central de l'AVIVO

A JURA

Présence médiatique

Anne-Marie Philipoff a eu l'excellente idée d'inviter les journalistes à la journée «porte ouverte» du groupe «Natation-Aînés», ce qui nous a valu une belle promotion dans la presse régionale. Au moment où nous envoyons ces lignes, la directrice espère que Radio Fréquence-Jura se rendra à la piscine pour questionner les participants. Nous devrions dire «les participantes», car, comme pour la danse, les messieurs se font tirer l'oreille. S'ils savaient la gentillesse et la patience de M^{mes} Mariette Ferrari et Nelly Hänggi, ils y viendraient aussi!

Augmenter l'audience

Des quelque 22 000 abonnés à «Aînés», il n'y aurait, semble-t-il, que 700 à 800 Jurassiens. C'est peu. Aussi vous invitons-nous à faire un peu de réclame autour de vous, en commençant par prêter d'anciens numéros. Un abonnement est toujours un cadeau apprécié. Des maisons l'ont compris, qui offrent la revue à leurs retraités. Et même des communes!

Bénévoles valaisans: on se coordonne!

A VALAIS

Il y a bientôt une année, l'émission de la TSR «Le Temps du Cœur», consacrée au bénévolat, avait donné l'occasion aux responsables des différents services d'entraide bénévole valaisans de se rencontrer. Ces contacts se sont poursuivis et viennent de déboucher sur la création d'une Fédération de l'entraide bénévole.

Cette Fédération valaisanne, présidée par Frédéric Gay, de Martigny, entend promouvoir l'action sociale bénévole, favoriser les contacts et l'échange d'informations entre les différentes associations et contribuer à la formation des bénévoles.

Chaque association membre – il y en a une dizaine actuellement – conservera toute son autonomie dans l'organisation de ses activités propres.

La situation des personnes âgées en Valais

Le D^r Bernard Bonvin, président de la Commission d'étude des mesures en faveur des personnes âgées, présentera un exposé sur ce sujet le 4 avril à Sion à l'occasion de l'assemblée générale de Pro Senectute/Valais.

A NEUCHATEL

Vacances pour les aînés

Plusieurs séjours sont prévus, adaptés à l'état de santé des personnes en âge AVS qui ne peuvent le plus souvent plus partir seules.

Lugano-Paradiso Hôtel Dischma, alt. 303 m

du 21 au 28 avril Pour personnes en bonne forme physique, désirant trouver plus tôt le printemps qui est magnifique à Lugano et ses environs.

Adelboden

Pension Hari, alt. 1250 m du 23 juin au 2 juillet Adelboden se trouve dans l'Oberland bernois, la Pension Hari offre le confort nécessaire pour personnes en forme physique, ainsi que celles légèrement handicapées ne nécessitant pas de soins. (Cette maison est située sur terrain plat à 10 min du village.)

Nouveau! Mannedorf/ZH

Centre de vacances, alt. 411 m du 9 au 17 juillet

Dans une oasis de fleurs et de verdure, le centre de vacances accueillera les personnes désireuses de changer d'environnement, qu'elles soient en bonne forme ou légèrement handicapées, ne nécessitant pas de soins.

Nouveau!

Brunnen Lac des Quatre-Cantons

Hôtel Brunnerhof, alt. 430 m
du 24 août au 1^{er} septembre

Au cœur de la Suisse centrale, Brunnen accueillera les vacanciers indépendants et en pleine forme physique, aimant les grandes promenades.

Chambres tout confort.

Tous les trajets de ces séjours se font en autocar

Renseignements: Pro Senectute, Josiane Rognon Av. Léopold-Robert 53 2301 La Chaux-de-Fonds Tél. 039/23 20 20, le matin.

A FRIBOURG

«Cabaret rétro»

Pro Senectute et le Centre seniors vous proposent un grand spectacle de cabaret rétro qui, sous le titre de «Vivre en chantant», vous fera balader à travers cent ans de chansons populaires sorties du patrimoine culturel français.

Christine Mondeyl et René Leroy, deux artistes parisiens connus, feront revivre par leur talent aussi bien les chansons d'Aristide Bruant que celles de Maurice Chevalier, Edith Piaf, Jacques Brel et tant d'autres.

Deux heures de spectacle, de Pigalle à la Butte Montmartre, de «Sous les Ponts de Paris» au Chat Noir, de «Douce France» à la «Vie en Rose», pour se souvenir de ses vingt ans.

Quatre représentations seront organisées à l'intention des aînés de notre canton:

Lundi 26 mars à 14 h 30, à la grande salle de l'Auberge de l'Ange, à Attalens.

Mardi 27 mars à 14 h 30, à la salle paroissiale de l'église Saint-Pierre, à Fribourg.

Mercredi 28 mars à 14 h 30, au Café du Tilleul, à Bollion.

Vendredi 30 mars à 14 h 30, à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à Bulle.

Agir, c'est notre affaire

Sous le titre «Pour une retraite heureuse, s'informer, informer, agir», le Groupement syndical des retraités AVS préretraités et rentiers AI suisses publie un avenant à la première brochure parue l'an dernier. L'opuscule développe plusieurs points liés à des requêtes auprès des autorités fédérales et qui ont évolué l'an dernier: l'indice des prix à la consommation, l'assurance-maladie, les prestations complémentaires et leur subventionnement, la progression de ces prestations dans les cantons, le développemetn des rentes AVS/AI, les deux échelles AVS/AI en vigueur dès 1990.

L'opuscule est disponible au secrétariat du Groupement syndical des retraités, 10, route de la Vignettaz, 1700 Fribourg, tél. 037/24 52 24.